



Guéret, le 28 juin 2018

Communiqué de presse

Concours photo dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse

Le comité de pilotage du Plan Particulier pour la Creuse, représenté par Magali DEBASSE, Préfète de la Creuse, organise un grand concours photo pour illustrer « la Creuse de demain, dynamique et innovante ».

Les prises de vue doivent être réalisées sur le département de la Creuse, autour des cinq thèmes suivants :

- 1 - faire de Guéret une grande capitale du sport et des loisirs de nature ;
- 2 - développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson ;
- 3 - promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire de qualité et durables ;
- 4 - faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel ;
- 5 - faire de la Creuse, le berceau des maçons qui ont construit les grandes capitales, les référents des maçons ruraux de demain (rénovation des logements ruraux anciens pour les adapter aux besoins des personnes à mobilité réduite, construction à énergie positive, construction en bois, etc.).

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique, résidant en Creuse ou non, sans limite d'âge. La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale.

Les participants devront envoyer entre le 21 septembre 0h et le 28 septembre 2018 minuit, par courriel à l'adresse suivante : pref-concoursphoto.ppc@creuse.gouv.fr une photographie couleur prise par leur soin, illustrant un des thèmes pré-cités.

Il ne pourra être adressé qu'une seule photographie par thème, au format jpeg et d'un poids maximum de 3 Mo.

Un jury se réunira ensuite pour sélectionner les meilleures images à l'aulne de leur qualité esthétique mais aussi de l'image dynamique et innovante qu'elles proposeront de la Creuse.

Trois lauréats seront récompensés pour chacun des cinq thèmes lors d'une cérémonie républicaine à la préfecture. Un prix spécial du jury fera l'objet d'une publication spéciale en grand format en pages 2 et 3 de La Montagne, édition Creuse.

Le règlement, précisant les modalités de participation, est consultable sur le site Internet : <http://www.creuse.gouv.fr/Publications/Concours-photo>

